

Formulaire de demande et lignes directrices

Microsubvention express

Prière de lire attentivement les lignes directrices pour connaître les critères d'admissibilité, le but du programme et la marche à suivre pour soumettre une demande.

Toute personne souhaitant présenter une demande est invitée à communiquer avec la Section des arts pour obtenir de l'aide.

Merci de vous assurer que la proposition contient tous les renseignements requis, de remplir toutes les sections des formulaires et d'utiliser la liste de vérification pour ne rien oublier.

Date limite : Les demandes sont acceptées tout au long de l'année.

Qu'est-ce que la microsubvention express?

Ce programme de financement s'adresse aux gens des secteurs créatif et culturel qui souhaitent obtenir un financement modeste pour réaliser un projet. La somme demandée doit être de 100 \$ à 5 000 \$.

Il s'agit d'une belle occasion pour les personnes n'ayant encore jamais reçu de financement, particulièrement celles qui trouvent le monde du financement intimidant. La priorité sera d'ailleurs accordée aux nouveaux demandeurs et aux communautés en quête d'équité. Les demandes sont traitées rapidement, de sorte que les artistes puissent rapidement saisir les différentes possibilités qui s'offrent à eux. Le personnel de la Section des arts est disponible pour répondre aux questions, notamment en ce qui a trait à la préparation des demandes.

Les fonds peuvent aussi servir à participer à des activités ou à saisir des occasions qui ne répondent pas aux critères d'autres programmes de financement.

Les personnes de partout au territoire sont invitées à présenter une demande, où qu'elles en soient dans leur parcours créatif. Ce programme est conçu pour encourager les personnes autochtones, noires, racisées ou nées à l'extérieur du Canada, les personnes LGBTQ+, bispirituelles ou non binaires, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté à soumettre une demande.

Objectifs

La microsubvention express vise à :

- octroyer rapidement des fonds aux acteurs des secteurs concernés pour qu'ils puissent s'investir dans des activités et occasions ponctuelles ou assorties d'échéanciers serrés qui pourraient favoriser leur perfectionnement professionnel ou artistique, ou accroître leur contribution à l'économie des secteurs de la création et de la culture;
- améliorer l'accessibilité au financement pour les nouveaux demandeurs et les demandeurs en quête d'équité;
- promouvoir les activités et pratiques des secteurs créatif et culturel ainsi que le développement des marchés et l'accès au Yukon.

Résultats attendus

Le but est de favoriser la croissance et le perfectionnement des secteurs de la création et de la culture du Yukon et de renforcer leur capacité à donner suite aux occasions qui s'offrent à eux, ainsi que de réduire les obstacles dans l'accès au financement pour inciter plus de nouveaux demandeurs et de personnes issues de communautés en quête d'équité à demander des fonds.

Admissibilité

Demandeurs admissibles

- Artistes et créateurs émergents, établis et professionnels, et acteurs des secteurs de la création et de la culture.
- Citoyens ou résidents permanents du Canada qui vivent au Yukon depuis au moins 12 mois consécutifs avant la date limite de présentation.
- Regroupements d'artistes dont au moins 75 % des membres satisfont aux critères de résidence au Yukon susmentionnés.
- Organismes enregistrés à but non lucratif du Yukon dont le statut est en règle.
- Entreprises, pour des activités s'articulant autour d'artistes.
- Gouvernements des Premières Nations, pour des activités s'articulant autour d'artistes.

- Administrations municipales, pour des activités s'articulant autour d'artistes.

La microsubvention express ne peut servir à financer des activités qui reçoivent déjà d'autres subventions pour les arts.

Demandeurs inadmissibles

- Personnes de moins de 16 ans.
- Personnes ayant présenté plus d'une demande à la fois.
- Organismes bénéficiant du Fonds de fonctionnement pour les arts, sauf si les projets proposés portent sur des approches ou activités essentiellement nouvelles.
- Demandeurs n'ayant pas encore soumis les rapports exigés dans le cadre de financement pour les arts déjà versé par le gouvernement du Yukon.
- Demandeurs dont la demande est incomplète.

Le gouvernement du Yukon produira un feuillet T4A aux particuliers et représentants de regroupement ayant reçu une microsubvention.

Activités admissibles

La microsubvention peut servir à financer un éventail d'activités et de projets créatifs et culturels. Les demandeurs potentiels sont invités à communiquer avec une personne-conseil de la Section des arts pour discuter de leur projet.

Exemples d'activités admissibles :

- Participation à des ateliers, des conférences, des foires artisanales ou des événements artistiques.
- Déplacements dans les collectivités aux fins de recherche.
- Projets de balado.
- Plans d'activités centrés sur des artistes émergents.
- Activités créant des partenariats entre les secteurs créatif et culturel et le milieu des affaires.
- Préparatifs en vue de la vente d'œuvres (préparation de présentoirs, etc.).

Activités inadmissibles

- Acquisitions d'immobilisations importantes (véhicules, construction de bâtiments, biens immobiliers, machinerie lourde, etc.) et tout achat d'immobilisations n'étant pas directement lié à l'activité ou au produit créatif ou artistique.
- Activités déjà financées par un autre financement pour les arts.
- Projets et activités ayant eu lieu avant la soumission de la demande.
- Collectes de fonds, remise de prix, commandites ou remboursements.
- Activités religieuses.
- Activités utilisant ou présentant du contenu culturel, des savoirs traditionnels ou des récits autochtones sans le consentement des créateurs, collaborateurs ou membres d'une communauté autochtone.
- Projets incitant à la haine ou à l'intolérance.
- Activités qui contreviennent aux lois territoriales ou fédérales.
- Paiement d'impôts dus par un particulier ou un organisme.

Lignes directrices du financement

Il y a deux volets de financement. Le financement peut couvrir jusqu'à 100 % des dépenses admissibles.

Volet 1 : jusqu'à 1 500 \$

Volet 2 : de 1 501 \$ à 5 000 \$

Traitement des demandes

Les demandes de microsubvention peuvent être soumises en tout temps, et les décisions quant à leur octroi sont prises mensuellement. Les demandes reçues après le 21^e jour du mois pourraient être étudiées le mois suivant.

Remarques :

- Une somme d'au moins 12 500 \$ est disponible chaque mois.
- Les demandes sont acceptées tout au long de l'année, mais doivent être présentées avant le début de l'activité.
- Les fonds ne peuvent servir à rembourser des dépenses engagées avant la date de la demande.
- Les demandeurs peuvent obtenir du financement pour plus d'un projet à la fois.
- De façon générale, la limite de financement est fixée à 10 000 \$ par exercice. Les demandeurs sont invités à communiquer avec la Section des arts pour discuter de leur situation particulière.

Versements

Les demandeurs acceptés devront conclure et signer une entente de financement avec le gouvernement du Yukon, entente qui fera état des activités approuvées ainsi que des conditions associées au financement.

Une fois l'entente signée avec le gouvernement du Yukon, 90 % du financement approuvé sera versé au demandeur. Le 10 % restant sera versé après le dépôt du rapport de projet final.

Tous les fonds versés qui n'auront pas été dépensés aux fins approuvées devront être entièrement remboursés au gouvernement du Yukon.

Reconnaissance des bailleurs de fonds

Les bénéficiaires doivent remercier le gouvernement du Yukon pour le financement obtenu si l'occasion de le faire se présente.

Production de rapports

Les personnes-conseils de la Section des arts peuvent aider les bénéficiaires en ce qui a trait à la production du rapport, lequel doit être soumis dans les 60 jours suivant la fin de l'activité financée.

Tous les bénéficiaires doivent produire un rapport final comprenant :

- un rapport financier final pour le projet, faisant les recettes et les dépenses;
- le questionnaire, dûment rempli;
- une photo de l'activité, si possible.

Présentation d'une demande

Critères et processus d'évaluation et d'approbation

Toutes les demandes doivent être accompagnées du formulaire de demande, dûment rempli.

Les demandeurs peuvent, s'ils le veulent, joindre des lettres de soutien à leur demande. Ils doivent joindre l'autorisation écrite des artistes, créateurs, collaborateurs ou membres d'une communauté autochtone concernés pour les activités utilisant ou présentant du contenu culturel, du savoir traditionnel ou des récits autochtones qui ne leur appartiennent pas.

Les personnes-conseils de la Section des arts évalueront les demandes d'après les critères d'admissibilité, les exigences du programme et les retombées potentielles. Elles n'évaluent pas son mérite artistique.

Les demandeurs seront avisés de la décision par écrit dans un délai de 5 jours ouvrables pour le volet 1 et de 10 jours ouvrables pour le volet 2.

Soumission des demandes :

Section des arts, Ministère du Tourisme et de la Culture

En personne : 100, rue Hanson, Whitehorse (Centre d'information touristique)

Par courriel : artsfund@yukon.ca

Par la poste : C.P. 2703 (L-3), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Téléphone : Sans frais : 1-800-661-0408, poste 8789
À Whitehorse : 867-667-8789

Télécopieur : 867-393-6456

Nous encourageons les demandeurs à communiquer avec une personne-conseil de la Section des arts avant de soumettre leur demande. Elles sont là pour vous aider.

Liste de vérification

Votre demande doit comprendre :

- Page de couverture, dûment remplie et signée
- Formulaire de demande, dûment rempli
- Consentement des créateurs, collaborateurs ou membres d'une communauté autochtone si le projet utilise ou présente du matériel culturel, des savoirs traditionnels ou des récits autochtones

Documents optionnels :

- Déclaration volontaire
- Lettres de recommandation

Vous devez obligatoirement remplir tous les champs marqués d'un astérisque (*).

Titre du projet*			
Description de l'activité (en une seule phrase)*			
Nom du demandeur*			
Type de demandeur (cochez une réponse)* <input type="checkbox"/> Particulier (doit vivre au Yukon depuis 12 mois consécutifs) <input type="checkbox"/> Regroupement d'artistes <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif enregistré au Yukon <input type="checkbox"/> Gouvernement autochtone <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> Autre			
Membres du regroupement (s'il y a lieu)			
Courriel*		Téléphone* () -	
Adresse postale*		Ville*	Code postal*
Adresse physique (si elle diffère de l'adresse postale)			
Personne-ressource (si différente de la personne faisant la demande)			
Montant demandé*	Budget total du projet*	Date de début du projet*	Date de fin du projet*
\$	\$	AAAA / MM / JJ	AAAA / MM / JJ
<p>Déclaration du demandeur</p> <p>Je déclare faire la présente demande en vue d'obtenir une aide financière du gouvernement du Yukon. Les renseignements contenus aux présentes et dans tout autre document à fournir ultérieurement à l'égard des présentes sont, à ma connaissance, vrais et exacts. J'atteste que, à ma connaissance, le projet proposé respectera en tous points les directives et codes municipaux, territoriaux et fédéraux ainsi que les lois territoriales et fédérales. Je m'engage à assurer un milieu de travail sain et sûr, exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation, de comportements abusifs et de discrimination. Je consens à autoriser les représentants du gouvernement du Yukon à se présenter sur le site du projet décrit dans la demande, à vérifier les livres et les registres, à se renseigner et à effectuer des vérifications de crédit ainsi qu'à obtenir tous les renseignements pertinents pour l'évaluation de la présente demande. Il est convenu que la demande peut être rendue publique en totalité ou en partie conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée</i>. Je déclare que ni moi ni le regroupement pour qui je présente la demande, le cas échéant, n'avons de dette envers le gouvernement du Yukon.</p> <p>Signature : _____ Date : <u>AAAA / MM / JJ</u></p>			

Questions facultatives, répondez à au moins une d'entre elles. (200 mots max. par réponse)

Décrivez comment ce projet contribuera à votre perfectionnement artistique :

Décrivez comment le projet contribuera à votre perfectionnement professionnel ou vous offrira de nouvelles possibilités économiques :

Décrivez comment le projet contribuera à la croissance des secteurs créatif et culturel du Yukon :

Déclaration volontaire

Les demandeurs peuvent fournir l'information suivante s'ils le désirent. Elle nous aidera à évaluer le programme de financement en fonction des objectifs établis, notamment le fait qu'il rejoigne et priorise les demandeurs des communautés en quête d'équité. Elle pourrait aussi être prise en compte lors de l'évaluation de votre demande puisque nous priorisons ces demandeurs. L'information demeurera anonyme et il s'agit de questions facultatives auxquelles vous pouvez choisir de répondre ou non.

Ces questions sont facultatives.

Êtes-vous?

- Membre d'une Première Nation (si oui, laquelle?) : _____
 D'ascendance autochtone canadienne Inuit Métis

Êtes-vous membre d'une communauté culturelle issue de la diversité? Il pourrait s'agir d'une communauté axée sur la couleur de la peau, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la capacité physique, etc.

Si oui, veuillez préciser : _____

Quel âge avez-vous? 16-29 30-45 46-64 65 et plus

Quelle est votre identité de genre? _____

Dans quel pays êtes-vous né? _____

Si vous êtes né à l'extérieur du Canada, quand êtes-vous arrivé au Canada? _____

Quelles langues parlez-vous à la maison? _____

Quelle est votre langue maternelle? _____

Quel est le plus haut niveau d'études que vous avez atteint?

- École primaire et élémentaire Études secondaires partielles Diplôme d'études secondaires
 Diplôme de premier cycle Diplôme d'études supérieures

Quel est votre échelon de revenu?

- Moins de 20 000 \$ 20 000 \$ - 49 999 \$ 50 000 \$ - 74 999 \$ 75 000 \$ et plus

Quelle est votre source principale de revenu?

- Secteur créatif et culturel
 Source à l'extérieur du secteur créatif et culturel (précisez) _____